



> QUARTIER DE LA GARE ERMONT-EAUBONNE

En avant pour la phase 2 !

La deuxième phase d'aménagement du quartier de la gare d'Ermont-Eaubonne débute cette année. Cette nouvelle tranche de travaux de construction est composée de cinq îlots : deux sont situés sur la commune d'Ermont et trois sur celle d'Eaubonne.

Une première phase bien avancée

Concernant la phase 1, composée de trois îlots, les démolitions et dépollutions ont laissé place aux constructions qui s'échelonnent encore sur toute l'année 2011. Dans la rue du Professeur Dastre, l'aménagement d'un bassin enterré de rétention des eaux pluviales, attenant à la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de la gare, a été entrepris le long de la route départementale 909 en septembre et prendra fin au second trimestre de cette année. Les promoteurs et l'aménageur des îlots 1 et 2 ont entamé les travaux de construction des logements et des bureaux. La tranche 1 devrait prendre fin en 2013.

Une deuxième phase très étendue

La phase 2 de la ZAC est répartie en cinq îlots. Les travaux sur la ville d'Eaubonne vont débiter avec les îlots 4, 6 et des Bouquinville.

Sur la commune d'Ermont, les îlots compris dans cette deuxième phase sont l'îlot Dautry et l'îlot du Parc de Stationnement Relais.

Cette tranche 2 s'étend sur un périmètre moins concentré que la première, composé des actuelles rues des Calais, du Général Leclerc côté Eaubonne, des Bouquinville et Raoul Dautry.

Les demandes de permis de construire ont été déposées en ce début d'année et devraient être délivrées au prochain trimestre. Par la suite, sont prévus la démolition des bâtiments, la dépollution des sols puis de nouveaux aménagements et de nouvelles constructions.

Pour cette deuxième tranche, les travaux s'échelonnent de 2011 à 2013. Sur ces cinq îlots, 13 616 m² de logements, 1 211 m² de commerces, 11 900 m² de bureaux et 1 685 m² de surface réservée à l'activité sont programmés ainsi qu'une crèche de 60 berceaux sur l'îlot des Bouquinville.

Une sécurisation optimisée et un cadre de vie préservé

Comme pour la première phase, des dispositifs seront mis en œuvre par la Communauté d'agglomération Val-et-Forêt pour préserver le cadre de vie et la sécurité de la population pendant toute la durée des travaux. Une modification de la circulation sera adoptée en fonction du déroulement du chantier, avec notamment une signalisation mobile ou encore une sécurisation du site par la pose de clôtures et d'éclairages spécifiques.

